



MOT DE LA MAIRESSE A WORD FROM THE MAYOR JULIE BRISEBOIS



ENGLISH VERSION BELOW

Le 3 juin 2025

Bonjour,

Notre dernière séance publique du conseil a eu lieu le 27 mai dernier, au centre communautaire George-McLeish.

Si vous n'avez pas eu l'occasion d'assister à la séance, vous avez néanmoins accès aux délibérations grâce aux [captations](#) des séances en visioconférence. Les [ordres du jour et les procès-verbaux](#) sont également disponibles sur notre site Web.

Cette édition aborde les sujets suivants : un retour sur l'assemblée publique de consultation concernant le dépôt du premier projet de règlement sur les usages conditionnels n° 507, l'adoption du règlement n° 506 relatif à l'encadrement des chiens sur notre territoire, le projet de loi du gouvernement du Québec visant à rééquilibrer le poids de Montréal au sein de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), et, pour conclure, l'annonce officielle de ma candidature à la mairie pour un troisième mandat.

Je vous souhaite une excellente lecture!

Julie Brisebois, mairesse



Retour sur l'assemblée publique de consultation

Le 27 mai dernier s'est tenue l'assemblée publique de consultation portant sur le dépôt du premier projet de Règlement n° 507 relatif aux usages conditionnels. Cette rencontre avait pour objectif de permettre aux personnes intéressées de s'exprimer à la suite d'une présentation détaillée du projet. Pour consulter cette présentation, cliquez [ici!](#)

À titre de rappel, ce projet de règlement s'adresse à toute personne, et s'applique à tout le territoire du Village de Senneville. Il concerne plus particulièrement les activités d'agrotourisme. Son objectif est de permettre à toute personne de soumettre une demande afin d'autoriser un usage admissible dans le cadre de cette procédure. Le conseil municipal, après avoir reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme, pourra alors évaluer la pertinence de la demande en fonction des critères établis dans le règlement et, le cas échéant, assortir son autorisation de conditions spécifiques.

En somme, ce règlement vise à encadrer de manière constructive et harmonieuse le développement des activités d'agrotourisme sur notre territoire, tout en offrant de nouvelles perspectives porteuses pour notre communauté.

Nous remercions sincèrement toutes les personnes présentes lors de l'assemblée pour leur participation et leur contribution.



Adoption du règlement n° 506

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 27 mai dernier, le règlement n° 506 a été officiellement adopté. Ce règlement a pour objectif d'assurer la sécurité publique et de favoriser une cohabitation harmonieuse entre les citoyens et les animaux, en encadrant notamment la possession, le contrôle et la surveillance des chiens sur le territoire du Village de Senneville.

Entré en vigueur le 28 mai, ce règlement s'applique à tous les chiens ainsi qu'à leurs gardiens présents sur le territoire, qu'ils y résident de façon permanente ou temporaire, y compris les visiteurs accompagnés de leur animal. Il concerne les chiens de toutes races, tailles et poids.

Nous vous invitons à consulter le règlement complet sur notre [site Web](#).



AMB | ASM

Association des municipalités de banlieue
Association of Suburban Municipalities

Un projet de loi visant à rééquilibrer le poids de Montréal au sein de la CMM

L'Association des municipalités de banlieue (AMB) a émis un communiqué de presse, le 22 mai dernier, en lien avec le projet de loi déposé par le gouvernement du Québec visant à rééquilibrer le vote au sein de la CMM, laquelle regroupe 82 municipalités autour de la métropole.

L'AMB accueille favorablement cette initiative législative, qui vise à ajuster la représentativité de Montréal au sein du conseil de la CMM afin de mieux refléter la réalité démographique du territoire. Le projet de loi prévoit une réduction du nombre de sièges réservés à la Ville de Montréal, qui passerait de 14 à 12 sur un total de 26 membres. Cette mesure permettrait d'aligner la représentation de la métropole avec sa proportion de population par rapport à l'ensemble de la région métropolitaine.

Cette réforme, saluée par l'AMB, marque un pas important vers une gouvernance plus équitable, bénéfique pour l'ensemble des municipalités de banlieue, dont le Village de Senneville.

Pour consulter le communiqué de presse, cliquez [ici](#).



L'annonce officielle de ma candidature à la mairie pour un troisième mandat

« Après mûre réflexion, je vous annonce ma candidature à un troisième mandat à la mairie de Senneville. Je demeure tout aussi motivée à l'idée de poursuivre mon travail au service des Sennevilloises et des Sennevillois, et à représenter nos intérêts auprès de la Ville de Montréal à titre de membre du conseil d'agglomération. Depuis mes débuts à la mairie, j'ai eu le privilège de servir notre village avec engagement, transparence et proximité. C'est dans le même esprit que je souhaite poursuivre mon implication, si les citoyens me renouvellent leur confiance. C'est un véritable privilège d'être votre mairesse dans cette communauté unique qu'est Senneville. » - Julie

June 3, 2025

Hello,

Council's last public meeting was held on May 27 at the George-McLeish Community Center.

If you were unable to attend, you can still access the proceedings, including the [video-conference recordings](#). [Meeting agendas and minutes](#) are also available on our website.

This edition covers the following topics: a review of the public consultation meeting regarding the first draft By-law on conditional uses No. 507, the adoption of By-law No. 506 concerning the regulation of dogs on our territory, the Quebec government's bill to rebalance Montréal's weight within the Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), and, to conclude, the official announcement of my candidacy for a third term as mayor.

Enjoy your reading!

Julie Brisebois, mayor



A Review of the Public Consultation Meeting

On May 27, a public consultation meeting was held regarding the tabling of the first draft of By-law No. 507 concerning conditional uses. The purpose of this meeting was to allow interested individuals to express their views following a detailed presentation of the proposed by-law. To view the presentation, click [here](#)!

As a reminder, this draft by-law applies to all individuals and covers the entire territory of the Village of Senneville. It specifically addresses agrotourism activities. Its objective is to allow any person to submit an application to authorize a permitted use under this procedure. The Municipal Council, after receiving the recommendation of the Planning Advisory Committee, may then evaluate the relevance of the request based on the criteria established in the by-law and, if appropriate, attach specific conditions to the authorization.

In short, this by-law aims to guide the development of agrotourism activities on our territory in a constructive and harmonious manner, while opening up new and promising opportunities for our community.

We sincerely thank all those who attended the meeting for their participation and contributions.



Adoption of By-law No. 506

At the Municipal Council meeting held on May 27, By-law No. 506 was officially adopted. The purpose of this by-law is to ensure public safety and promote harmonious coexistence between residents and animals by regulating the ownership, control, and supervision of dogs within the territory of the Village of Senneville.

In effect since May 28, the by-law applies to all dogs and their guardians present on our territory, whether they are permanent or temporary residents, including visitors accompanied by their dogs. It covers dogs of all breeds, sizes, and weights.

We invite you to consult the full by-law on our [website](#).



AMB | ASM

Association des municipalités de banlieue
Association of Suburban Municipalities

A Bill to Rebalance Montréal's Weight Within the CMM

The Association of Suburban Municipalities (ASM) issued a press release on May 22 regarding the bill tabled by the Government of Quebec aimed at rebalancing voting power within the CMM, which brings together 82 municipalities surrounding the metropolis.

The ASM welcomes this legislative initiative, which seeks to adjust Montréal's representation on the CMM Council to better reflect the demographic reality of the territory. The bill proposes reducing the number of seats allocated to the City of Montréal from 14 to 12, out of a total of 26 council members. This measure would align the city's representation with its share of the population in the greater metropolitan region.

This reform, endorsed by the ASM, represents an important step toward more equitable governance, one that benefits all suburban municipalities, including the Village of Senneville.

To view the press release, click [here](#).



The official announcement of my candidacy for a third term as mayor

“After careful consideration, I am announcing my candidacy for a third term as Mayor of Senneville. I remain as motivated as ever to continue my work for the people of Senneville and to represent our interests to the City of Montreal as a member of the Agglomeration Council. Since being elected mayor, I have had the privilege of serving our village with commitment, transparency, and proximity. It is in that same spirit that I wish to continue my involvement, if the citizens once again place their trust in me. It is truly a privilege to be your mayor in this unique community that is Senneville.” - Julie



Copyright © 2025 Village de Senneville, All rights reserved.

Want to change how you receive these emails?
You can [update your preferences](#) or [unsubscribe from this list](#)



Publication: 06/03/2025 | SENNEVILLE